



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 68522

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la décision de la CNAV de réduire de 10 % le nombre d'heures accordées aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide à domicile. Cette action provoque un mécontentement général et va à l'encontre de la volonté gouvernementale de favoriser l'aide aux personnes âgées par la mise en place de la journée de solidarité. De plus, les associations d'aide à domicile aux retraités constatent dans le même temps une augmentation de 45 % des demandes émanant des bénéficiaires de la CRAM. Il lui demande donc de bien vouloir intervenir auprès de la CNAV afin qu'elle revoie sa position.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68522

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6404